



CTSD Carte scolaire

mardi 28 juin 2016

Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO

Fédération Nationale Enseignement - Culture - Formation Professionnelle Force Ouvrière

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette nouvelle session de carte scolaire se situe dans le mouvement engagé par les salariés avec leurs organisations syndicales contre le projet de loi Travail. Leur détermination reste entière malgré la dérive autoritaire de l'exécutif.

Cette situation sur la « loi travail » révèle sa conception du – « dialogue social » : surdité, violences et répression contre les jeunes, les syndicalistes et maintenant les manifestants, utilisation de l'arme anti démocratique qu'est le 49-ter pour faire passer une loi que la majorité rejette.

Déjà pour le projet PPCR, la majorité des organisations syndicales vote contre, le gouvernement l'impose.

Dans le même ordre d'idée, 6 organisations syndicales, dont FO, par courrier le 2 juin, sollicitaient un rendez-vous sur plusieurs questions très importantes, la Ministre en charge de la Fonction publique répond le 13 juin dernier. à nos organisations représentant près de deux tiers des voix aux élections professionnelles,

la Ministre écrit en substance qu'il est urgent.... de nous fermer la porte.

Sur le fond de cette loi, en inversant la hiérarchie des normes, le gouvernement s'attaque à tous les droits collectifs, à toutes les conventions collectives comme à tous les statuts.

C'est cette primauté du droit local sur le droit national que l'on retrouve dans la réforme des rythmes scolaires, élément clé de la territorialisation de l'école de la République, où chaque mairie décide maintenant des horaires hebdomadaires de travail des enseignants et bientôt du nombre de semaines annuellement travaillées.

Inverser la hiérarchie des normes, c'est aussi renforcer la rémunération dite au « mérite » sur la base de primes et non plus selon les éléments d'une grille indiciaire commune. Le PPCR en est une des expressions.

Faire primer le droit individuel sur le droit collectif, c'est enfin choisir d'instituer pour tous les salariés le Compte Personnel d'Activité (CPA), ce que refuse la Fédération Générale des Fonctionnaires FO attachée à des garanties collectives contenues dans les statuts des différents corps de la Fonction publique.

L'inversion de la hiérarchie des normes, on la retrouve également, d'ores et déjà, dans l'Education Nationale où pour le droit syndical, dans de nombreux départements, les conditions de positionnement des RIS est contraint par les DASEN ou même comme dans le 13 par certains IEN, de manière plus restrictive que dans les textes nationaux.

Concernant la formation à distance, on assiste aussi à une « inversion des normes » quand le ministère déclare que M@gistère ne peut être obligatoire alors qu'il est imposé dans notre département !

Autre exemple, la flexibilité imposée à tous les professeurs des écoles par la suppression du samedi matin est aggravée dans le département par l'invention d'un « crédit temps » pour les brigades qui dépassent leurs heures, pour les collègues de REP+ sur leurs journées de

concertations /formation, et même maintenant pour les PEMF convoqués à un stage le mercredi après-midi avec ces heures annoncées « récupérables »...

La liste est trop longue pour être citée intégralement ici mais on pourrait également aborder toutes les possibilités annoncées par le ministère et qui se transforment en obligations locales, comme les évaluations, les projets d'école, les modalités d'inspections...

En défense des statuts, des conventions collectives, du Code du travail, des conditions de travail des enseignants et des droits à l'instruction de la jeunesse, Force Ouvrière revendique :

- Le retrait du projet de loi « Travail » qui n'est ni amendable, ni négociable ;
- l'abrogation des décrets « réformant » les rythmes scolaires ;
- l'abrogation des décrets « réformant » le collège ;
- une augmentation de 8% du point d'indice,
- l'abandon du PPCR et du CPA

Concernant la carte scolaire, FO a déjà souligné cet hiver que les 60 000 postes affichés n'ont d'existence, hélas, que dans les slogans ministériels et que la dotation ministérielle de 250 emplois ne permettra pas, de toute évidence, de répondre à tous les besoins, compte tenu du retard à rattraper pour approcher la moyenne nationale.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous avez choisi d'avancer les opérations de carte scolaire de rentrée en cette fin d'année scolaire afin que la rentrée se passe au mieux pour tous.

Nous avons vu hier en groupe de travail les limites de cette précocité, limites imposées par les incertitudes liées au mouvement de population de cet été, par la transmission des dossiers par les mairies, malgré la réserve de postes.

Les réajustements de calendrier, la réactivité donnée par les réserves de postes, la bonne volonté des uns et des autres ne pourra pas occulter le manque de postes dont nous disposons pour répondre à toutes les attentes légitimes des différentes catégories de personnel.

Hier, nous avons souligné :

- ◆ l'absence de création de postes de remplaçants de courte durée
 - à ce sujet, il est à noter l'absence de remplaçants disponibles dans cette période de fin d'année, y compris en mai et juin, phénomène aggravé par les récupérations des crédits temps pour les brigades soumis à la flexibilité de leurs horaires,
 - il est à noter également le report de stages de 32 néo-directeurs par manque de remplaçants,
- ◆ le manque de postes
 - pour répondre à toutes les demandes d'ouvertures nécessaires sans discrimination aussi bien en REP qu'en zone ordinaire,
 - pour annuler les fermetures de classes avec des effectifs confirmés à la hausse, ce qui avait été annoncé en février, confirmé en juin et malgré tout en crainte d'être maintenu malgré des effectifs élevés.
- ◆ l'absence de création de postes en ASH, en particulier pour le rétablissement des G,
- ◆ l'insuffisance des postes de psychologues scolaires que ce soit en création ou nomination sur les postes existants, qui ne permettent pas aux personnels Education Nationale de remplir leur mission de prise en charge des élèves, par le manque de personnel sur des postes existants, par l'insuffisance de postes au regard de l'accroissement des demandes.

Pour FORCE OUVRIERE, la première urgence pour lutter contre l'échec scolaire et les inégalités sociales comme pour améliorer les conditions de travail des personnels, c'est d'abaisser de manière significative les effectifs par classe e FO demande que les postes attribués à notre département servent à améliorer le quotidien des élèves et des enseignants et non à répondre aux exigences des différents dispositifs de la « refondation » de l'école (plus de maîtres que de classe, scolarisation des moins de 3 ans, l'éducation prioritaire), comme les années précédentes.

Plus précisément, même si les 215 postes sont légèrement supérieurs au 200 postes de l'an passé, il n'en reste pas moins qu'ils sont loin de pouvoir satisfaire les besoins du département :

- diminuer le nombre d'élèves par classe, en particulier alléger des seuils en maternelle où les 31 par classe avec les nombreuses inclusions deviennent réellement invivables
- abonder la brigade de remplacement et la brigade stage
- renforcer des réseaux avec la création de postes de psychologues, maîtres E et G qui ont disparu depuis trop longtemps

Les 30 postes débloqués dans la proposition présentée en GT du CTSD sont insuffisants pour répondre à toutes les attentes

FO aborde donc ce CTSD sous l'angle de la satisfaction des revendications permettant d'améliorer les conditions de travail des personnels (abaissement des seuils, remplacement, postes spécialisés, ouvertures nécessaires et annulation des fermetures) en espérant que le l'espace de négociation soit ouvert, après les éléments donnés hier en groupe de travail pour dépasser ce crédit de 30 postes.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Roms, Paule Lozano, représentants FNEC FP FO